

4. Un état semblable à celui compris dans les items 1, 2 et 3, en ce qui concerne la citadelle de Québec.

5. Le traitement du Gouverneur-Général et de ses officiers.

6. Les dépenses contingentes du bureau du Gouverneur-Général.

7. Les frais de voyage du Gouverneur-Général et de ses officiers, autres que ceux compris dans l'item 6.

8. La main-d'œuvre et les approvisionnements des steamers fédéraux lorsqu'ils transportent le Gouverneur-Général; et toutes dépenses quelconques se rapportant à Rideau Hall.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 28 écoulé, pour copie de tous rapports faits par MM. *Scott* et *Fuller*, architectes du département des Travaux publics, au sujet de la réclamation de feu *James Goodwin* pour travaux supplémentaires se rapportant à la construction d'un mur de clôture en avant des terrains du Parlement; aussi, copie des évaluations et de la correspondance y relatives.

Et aussi,—la réponse à une adresse du 28 écoulé, pour copie du contrat accordé par le gouvernement pour la reconstruction de la salle d'exercices militaires à Montréal, ainsi que copie de tous rapports faits par l'architecte du gouvernement et sur l'état de l'ancienne salle d'exercices et les travaux à faire.

Aussi, copie de tous ordres en conseil ou ordres de département modifiant les termes du contrat, et de toute correspondance entre le gouvernement et les entrepreneurs des dits ouvrages soit relativement aux travaux primitivement ordonnés ou relativement à une augmentation des travaux à faire à la dite salle d'exercices.

Sir *John A. Macdonald* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 30 janvier dernier, indiquant le nombre de baux passés pour location de terres à pâturages dans l'année 1883, le nom de chaque locataire, le nombre approximatif d'acres compris dans chaque bail, les conditions de chaque bail, le montant reçu et à recevoir sur chaque bail, et le nombre total d'acres loués, et la recette totale perçue pour ces locations pendant l'année.

Et,—la réponse partielle à un ordre de la Chambre du 25 février dernier, demandant un état indiquant le nom, le rang, le salaire et la date de la nomination de tous les officiers, commis, messagers et serviteurs employés dans les divers départements de la Puissance, dans la province de la Colombie Anglaise, y compris l'agent du gouvernement de la Puissance et les agents employés sous sa direction.

Sir *John A. Macdonald* propose : Que la Chambre se forme maintenant en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les honoraires et frais à payer pour l'enregistrement des actes et instruments dans les Territoires du Nord-Ouest.

Alors Sir *John A. Macdonald* informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général pour considérer les dites résolutions.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. *Résolu*,—Que le Gouverneur en conseil fixera, de temps à autre, les droits à payer pour l'enregistrement des actes et instruments.

2. *Résolu*,—Que les salaires des régistrateurs seront fixés par le Gouverneur en conseil, et ils se payeront sur le fonds du revenu consolidé du Canada; aucun ne pourra excéder le chiffre de douze cents piastres par an.

3. *Résolu*,—Que lorsque les droits d'enregistrement perçus ou percevables par un régistrateur monteront, pendant deux années consécutives, à plus de quinze cents piastres annuellement, ce fait étant constaté par les comptes trimestriels et le rapport de l'inspecteur mentionné ci-après, le salaire du dit régistrateur cessera d'être payable ainsi, et il sera permis à ce dernier de retenir désormais, à son profit, tous les droits et émoluments qu'il recevra dans le cours de chaque année.